



## Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

### Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

#### Résultat du rapport financier 2013

En date du 14 avril 2014, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2013 est de 502 797 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 810 812 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2013 est de 19 846 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 11 201 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 198 163 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2013 était de 139 139 \$ et 27 713 \$ pour l'agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2013 était de 4 335 307 \$ (donc une réduction de l'endettement de 106 037 \$) et de 2 906 002 \$ (une baisse de 213 609\$) pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

#### Indications préliminaires des résultats financiers 2014 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2014, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un déficit d'opération de l'ordre de 11 154 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et un surplus d'opération de 9 950 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

#### Réalisations 2014


L'année 2014 aura été une autre année charnière, tant pour les gestionnaires que pour les élus. Les dossiers du Centre culturel et du déménagement de l'Hôtel de ville auront largement monopolisé l'administration municipale pour la première partie de l'année, l'aménagement du parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois, les activités du 150<sup>e</sup> anniversaire et la réorganisation des ressources internes ont aussi été des projets importants.

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

- Un taux de taxation de près de 2 % d'augmentation causé par le manque à gagner du remboursement de la TVQ ;

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 19 novembre 2014 du Journal Accès, à la page 40. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

  
Judith Saint-Louis  
Greffière adjointe

19 novembre 2014.

- Maintien des taux de taxes de consommation d'eau potable, d'égout, sur l'environnement et des ordures tandis qu'une baisse a été appliquée sur la taxe de recyclage ;
- Affectation de 150 000 \$ pour les Fêtes du 150<sup>E</sup> anniversaire de la Ville sur deux ans 2014 et 2015 ;
- Embauche de deux chargées de projet pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville à travers le programme de financement Emploi-Québec ;
- Réalisation et transmission d'un calendrier 2014-2015 de photos anciennes à tous les contribuables (résidants et villégiateurs) ;
- Élaboration d'un plan d'action du Comité MADA (Municipalité amie des aînés), présentation en consultation publique et adoption par le conseil ;
- Mise en place d'une page Facebook dédiée aux événements du 150<sup>e</sup> anniversaire ;
- Organisation d'un tournoi de golf local (Club de golf du Lac-Masson) générant 5 700 \$ au profit des organismes ;
- Mise en place d'une politique de suivi de financement aux organismes et distribution de 45 000 \$ parmi les organismes pour la poursuite de leurs œuvres dont 20 000 \$ a été versé à la Coopérative de solidarité de santé du lac-Masson ;
- Collaboration et implication de la Ville au défi triathlon d'hiver « Fais-un-vœu Québec » ;
- Construction d'une passerelle sous le pont Rouleau permettant l'accès aux patineurs du lac Masson au lac Dupuis ;
- Participation aux Journées de la culture en collaboration avec la Ville d'Estérel ;
- Aménagement d'une nouvelle patinoire éclairée au parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois dont la surface est utilisable à plusieurs fins sportives (basketball, hockey cosom, patin à roulettes, etc.), ajout d'un cabanon et d'une entrée d'aqueduc ;
- Participation de la Ville pour un montant de 50 000 \$ dans le projet parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois (en cours de développement) ;
- Amélioration et maintien de la structure du Palais de neige et formes glacées au parc Édouard-Masson ;
- Établissement d'une entente intermunicipale améliorant l'offre de cours et d'activités de loisirs tout en permettant l'accès de nos résidants aux activités de certaines municipalités de la MRC aux tarifs résidants ;
- Déménagement de locaux municipaux du Centre culturel au nouvel hôtel de ville (ancien couvent) et aménagement intérieur de salles communautaires ;
- Mise sur pied d'un comité pour l'étude de l'aide aux propriétaires des chemins privés et consultations publiques ;
- Ajout d'aménagements paysagers, de mobilier urbain dans les parcs, de chemin bitumé dans le parc Joli-Bois, de représentations visuelles du 150<sup>e</sup>, de décorations lumineuses au centre du village et de nouvelles corbeilles de fleurs à nos lampadaires ;
- Achat et installation de quatre (4) nouvelles bouées au lac Masson (contrôle et circulation nautique) ;
- Réparation et entretien de toutes les bornes sèches et installation d'une nouvelle borne sèche ;
- Remise en état de bornes d'incendie sur la rue du Sentier-du-Bouleau ;
- Mise sur pied de l'unité de sauvetage nautique avec achat d'un radeau de sauvetage Océanic et de l'équipement spécialisé
- Aménagement d'un local pour la sécurité civile à la caserne de pompiers ;
- Réaménagement technique des équipements du camion citerne incendie ;
- Installation d'un bureau de prévention incendie à l'hôtel de ville ;
- Mise en service d'un nouveau système « Voisin secours » pour la résidence « Au Moment présent » ;
- Maintien d'une patrouille de sécurité saisonnière (nuisances, permis de brûlage, chiens, etc.) ;
- Remplacement de deux camionnettes dédiées au Service des travaux publics ;
- Ajouts de nouveaux luminaires de rues ;
- Réfection de la toiture du Pavillon Violette Gauthier ;
- Réfection de plusieurs chemins, rechargement de chaussées, accotements et ponceaux, dynamitage pour correctifs de chaussées et ajout de glissières de sécurité ;
- Réfection de la rue du Lac Croche, reprofilage de fossés, ponceaux relocalisés et changés ;
- Réfection d'un ponceau de traverse sur la rue du Domaine-Moclar d'un diamètre de 1.5 mètre ;

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 19 novembre 2014 du Journal Accès, à la page \_\_\_\_\_. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

- Réfection des fossés et ponceau sur la rue du Lac-Charlebois ;
- Épandage d'abat-poussière dans les chemins non pavés à 2 reprises au cours de l'été ;
- Travaux d'entretien des fossés, coupes de branches et fauchage sur tout le territoire ;
- Réaménagement de l'écocentre, pose de bollards de sécurité pour la protection de certaines installations permanentes ;
- Entretien des deux réservoirs d'aqueduc municipaux, rinçage des conduites d'aqueduc et entretien du réseau pluvial ;
- Travaux majeurs complétés par le programme TECQ, travaux d'aqueduc et de chaussée rue du Joli-Bois, rue du Joli-Bûcheron et rue des Pivoines ;
- Investissement et modernisation des équipements d'aqueduc aux stations de pompage Guénette, et de suppression Masson et chemin d'Estérel, installation d'une tour de communication pour télémétrie rue des Outardes ;
- Investissement et modernisation d'équipements au bâtiment de traitement des eaux usées sur la rue du Galais et ajout d'une borne de vidange d'eaux usées pour véhicules routiers (VR) ;
- Modification à l'alimentation des stations Baron-Louis-Empain et des Trembles, installation d'un cabanon et mise en place d'un groupe électrogène à la station de suppression d'égout sanitaire des Trembles ;
- Analyse et actualisation de la stratégie de l'eau potable ;
- Modifications et mises à jour de plusieurs politiques et règlements dont notamment les SQ-04-2012 et SQ-05-2012 portant sur les nuisances et la sécurité, la paix et l'ordre ;
- Analyse et révision des dispositions du règlement de circulation et stationnement en vue du remplacement par SQ-03-2012 (réseaux local et artériel) ;
- Formation des élus municipaux et adoption d'un Code d'éthique des élus municipaux ;
- Entrée en poste d'un nouveau directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;
- Restructuration à la direction générale et aux loisirs ;
- Recherches et compilation pour la rénovation cadastrale de tout le territoire en trois mandats, première phase sur trois ans (2014, 2015 et 2016), analyse de l'avis cadastral pour propriétés municipales ;
- Soutien et participation au nouveau projet-pilote de traitement des matières organiques ;
- Relance du comité affichage en vue d'une meilleure identification aux six portes d'entrée de la Ville ;
- Traitement des demandes de permis pour une hausse de 40 % de valeur en rapport à 2013 ;
- Étude de nouveaux projets dont deux majeurs, développement résidentiel locatif au lac Walfred « Germa Construction » et développement d'un projet de condominiums à la marina « Le Viking » ;
- Étude et préparation du projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le noyau villageois ;
- Tenue de la Journée de l'Environnement en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, concours village fleuri et intégration de la Fête des voisins ;
- Attribution, comme lieu de rencontres et d'activités de la petite maison derrière l'hôtel de ville, au Club de l'Âge d'Or ;

### **Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal**

*Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2015 sont les suivantes :*

- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;
- Participation au projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr Ovide-Charlebois ;
- Renouveler la formule de conseil sans papier ;
- Adopter le règlement d'harmonisation avec la MRC pour la circulation et le stationnement SQ-03-2012 ;
- Amorcer la numérisation des archives ;
- Initier un plan de création d'associations de résidents pour nos quartiers et nos lacs ;
- Poursuivre les démarches du comité de travail d'aide aux chemins privés ;

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 19 novembre 2014 du Journal Accès, à la page \_\_\_\_\_. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

- Donner suite à la rénovation cadastrale et se munir d'outils cartographiques plus performants ;
- Procéder à la refonte du site Web de la Ville 2015-2016 ;
- Mettre en place une politique de communications interactives avec les citoyens et confectionner à l'interne un bulletin d'information distribué localement ;
- Mettre en place certaines des actions du Plan d'action MADA ;
- Améliorer l'offre en matière d'activités de loisirs pour les familles ;
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois ;
- Poursuivre les activités du 150<sup>e</sup> jusqu'à la clôture 27 juin 2015 en intégrant aux activités de l'Hiver en Fête et de l'Été en Fête ;
- Renouveler et bonifier le partenariat avec la Ville d'Estérel pour les Journées de la culture ;
- Mettre en place la Stratégie de l'eau potable ;
- Procéder à la réfection du quai en bois au débarcadère municipal ;
- Procéder à la réfection du trottoir du chemin Masson ;
- Procéder à l'acquisition de matériel roulant selon le plan de remplacement des véhicules ;
- Augmenter la visibilité de la ville et parfaire son affichage ;
- Améliorer les infrastructures de parcs, patinoires et d'accès à l'hôtel de Ville ;
- Préparer l'implantation des bacs standardisés pour la collecte de déchets ;
- Préparer un plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels (sentier village, TPI (terres publiques intramunicipales), réhabilitation de la sablière au lac Jumeau) ;
- Optimiser l'utilisation du pavillon Violette-Gauthier (accueil des villégiateurs) ;

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 15 décembre 2014 à 19 h  
 Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le mardi 16 décembre 2014 à 18 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 166.61 \$ et de 1 083.32 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 740.16 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 722.20 \$ par mois et de 361.11 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 197.43 \$ et 98.71 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 752,28 \$ et de 376,14 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 376,14 \$ et de 188,07 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher  
 Maire

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans l'édition du 19 novembre 2014 du Journal Accès, à la page \_\_\_\_\_. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis  
 Greffière adjointe